



SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2022

JEUNESSES : POUVOIR DE DIRE, POUVOIR D'AGIR

Cette contribution réalisée sur un temps court (moins de 6 mois) fait l'objet d'une saisine du Conseil Régional, en vue de l'organisation à l'automne 2022 d'un « big bang » de la jeunesse.

Il s'agit pour la Région de s'emparer du chef de filât qui lui est légalement dévolu en matière de politique de jeunesse, alors qu'elle dispose de peu de compétences directes en la matière.

De manière exceptionnelle, deux rapporteuses, issues respectivement du CRAJEP et de la CCI, ont été nommées.

Le travail n'a pas satisfait totalement la CGT mais au vu des éléments positifs qu'elle a contribué à ajouter, notamment dans l'état des lieux dressé par le CESER, elle l'a voté.

[LE RAPPORT DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Tout en insistant sur le caractère pluriel des jeunes, le CESER a répondu aux deux questions de la saisine de la Région :

➡ quelle forme peut prendre l'application du rôle de chef de file des politiques jeunesse en Pays de la Loire ?

Le CESER propose ainsi que la Région joue un rôle d'assembler des politiques jeunesse en associant systématiquement les jeunes dans la mise en place des politiques publiques.

➡ quelles pistes d'actions pour répondre aux enjeux de jeunesse ?

Le CESER rappelle les difficultés auxquelles font face nombre de jeunes, en matière de précarité, de logement, d'éducation, d'accès à l'emploi, de santé... donc de citoyenneté. Il rappelle en particulier les difficultés rencontrées par les jeunes NEETS.

Il dégage 6 priorités :

- Changer de regard sur les jeunes, leur faire confiance
- Donner aux jeunes Ligériens un réel pouvoir d'agir
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie
- Donner des perspectives d'avenir aux jeunes ligériens via l'orientation
- Prendre soin des jeunes ligériennes

- Intégrer toutes les spécificités de jeunesses

Il propose ainsi un certain nombre de mesures à caractère social pour les jeunes. Il propose également de renforcer les passerelles entre les différents dispositifs d'enseignement et de formation afin de permettre aux jeunes de passer d'une orientation à une autre.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

La CGT tient à remercier les deux rapporteuses, la chargée d'étude et le directeur pour le travail effectué, elle souligne la très grande qualité et la richesse des très nombreuses auditions menées.

La CGT regrette le temps très court consacré à cette étude, le trop faible nombre de séances de travail collectif et l'absence d'une deuxième lecture en commission. Elle regrette également le trop peu d'expressions directes des jeunes.

La CGT a de nombreuses reprises mentionné lors de ses interventions que la jeunesse était une priorité. Elle partage l'essentiel des constats du CESER ainsi que globalement les préconisations de la partie 1 sur la gouvernance. Il s'agit bien pour la Région de se positionner en tant qu'assembler afin de permettre aux acteurs de travailler ensemble, sans pour autant se substituer à ces derniers. La CGT est d'accord pour mettre les jeunesses au cœur des politiques publiques, de les associer aux réflexions et aux décisions ainsi qu'à leur mise en œuvre. Elle est favorable à la demande d'évaluation, à la cartographie des besoins, au financement pérenne et à la clause régionale d'impact jeunesse.

L'étude retrace bien les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes quel que soit leur statut. Elle met en avant une partie de leurs aspirations et de leurs engagements. La CGT partage le constat sur l'intégration chaotique sur le marché de l'emploi, le rapport des jeunes à la citoyenneté dans lequel les jeunes ont les devoirs mais pas les droits. L'étude souligne à juste titre, la dégradation de la santé mentale et le manque d'accès à une offre de soins, la pression sur l'orientation, ainsi que les difficultés d'accès au logement. La CGT soutient l'importance du lien intergénérationnel, notamment dans la proposition du contrat intergénérationnel dans l'emploi. Elle adhère au regard bienveillant sur les jeunes et sur l'importance de leur faire confiance, de les écouter, d'entendre leurs besoins et d'y répondre avec un accompagnement.

La CGT est d'accord avec les 6 grandes priorités de la partie 2 mais est plus nuancée sur leur déclinaison. Certaines d'entre elles restent souvent au stade de la déclaration d'intention et d'autres ne répondront pas aux constats et besoins exprimés lors des auditions. La CGT rappelle qu'un jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté.

De plus, la CGT alerte sur le fait que ce sont les institutions qui doivent s'adapter aux jeunes et non l'inverse et que la société doit leur garantir l'accès aux droits. La responsabilité de l'accès à ces droits ne doit pas incomber aux jeunes. Elle regrette que la question de l'autonomie financière n'ait pas reçu de réponse. La CGT revendique une allocation d'autonomie pour toutes et tous quel que soit leur statut.

Elle rappelle que l'engagement ne doit pas être obligatoire mais bien reposé sur la base du volontariat. Il ne faudrait pas que sous prétexte de valorisation, l'engagement devienne une obligation pour les jeunes afin d'intégrer une formation ou le marché du travail. C'est une dérive qui se constate déjà, par exemple, dans Parcoursup et dans le recrutement.

La CGT n'est pas opposée à l'entrepreneuriat. Elle s'interroge, néanmoins sur les causes qui poussent un certain nombre de jeunes à ne pas vouloir du salariat et du lien de subordination, quitte à devenir micro entrepreneur avec un revenu moyen de moins de 600 euros mensuel et à se retrouver dans une dépendance économique vis-à-vis de plateformes par exemple. Les conditions de travail sont à repenser, les salaires à revaloriser et la précarité à combattre. La CGT regrette l'accent mis dans l'étude sur l'entrepreneuriat comme première solution pour répondre au problème d'orientation. Cela a occulté toutes les préconisations sur une orientation de qualité, sur l'accès à l'enseignement supérieur et notamment sur les questions relatives aux filières dites sélectives (BTS, IUT...).

Enfin, la CGT ne partage pas les paragraphes relatifs au lien école /entreprise et rappelle la nécessité absolue de l'indépendance de l'école républicaine vis-à-vis du monde économique et du lobbying. Le parrainage de classes par des acteurs privés ne garantit pas cette indépendance. La formation initiale et l'enseignement supérieur ont pour objectif de répondre aux besoins de la société, au développement et à la transmission de savoir et à la formation de citoyens. En revanche les entreprises doivent mieux intégrer les stagiaires et les jeunes salariés. Elles doivent favoriser les immersions des jeunes NEETS et leur proposer un emploi.

Au vu des constats partagés et malgré les désaccords sur une partie des préconisations, la CGT votera l'étude.

VOTES : l'avis a été adopté par 79 voix pour et 5 abstentions.

Nos camarades Catherine Paris, Diane Oble et Yvic Kergroac'h ont participé à la rédaction du rapport du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21